

## Suppressions d'emplois MAS BTP

La direction invite les organisations syndicales à négocier un accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans l'Entreprise (GPEC).

Au bout de deux réunions, sa proposition fait ressortir avant tout un projet de congés de mobilité. **Mais une mobilité en dehors de l'Entreprise...**

La CGT tient à préciser qu'une négociation sur la GPEC doit contenir :

- Les mesures d'accompagnement en matière de formations, d'abondement du Compte Personnel de Formation, la Validation des Acquis par l'Expérience, les bilans de compétence, les accompagnements pour la mobilité professionnelle et géographique notamment en interne dans l'Entreprise.

Ceci est à mettre en parallèle avec les orientations sur la formation professionnelle et le plan de formation dans l'entreprise pour 3 ans en vue de l'évolution et du déroulement de carrière des salariés.

Doit être aussi discuté lors d'une GPEC les conditions dans lesquelles les entreprises sous-traitantes sont associées à nos orientations stratégiques.



- Rien n'est proposé sur la formation et l'insertion durable des jeunes dans l'emploi, l'emploi des salariés âgés et la transmission des savoirs et des compétences, les perspectives de développement de l'alternance, ainsi que les modalités d'accueil des alternants et des stagiaires et l'amélioration des conditions de travail des salariés âgés. ! La CGT veut que ces thèmes essentiels pour la pérennité de l'Entreprise et de nos compétences soient abordés.

- Rien de concret est proposé sur les points ci-dessus hormis le seul point abordé dans le détail par la Direction le projet de congés de mobilité qui est en fait une façon de faire un plan de licenciement sans vraiment le dire avec un accompagnement minimum.

En réunion notre Direction annonce la suppression de trente Emplois (sur la base d'un volontariat qui risque de se transformer pour certains d'une désignation d'office)

La CGT va œuvrer pour que la négociation soit dans le sens d'une gestion prévisionnelle des emplois pour l'intérêt des salariés.

**Si la Direction vous propose une sortie, une mobilité, une mise à la retraite anticipée ou autre ; n'hésitez pas à consulter vos représentants CGT afin de vous renseigner sur vos droits réels.**